L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 13 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans. Ecriteaux de l'Industrie, imprimés, lithographiés depuis 25c. la mille. 13 mars—1 an

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Mahnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson. 8 mars—1m

DEMANDES.

DEMANDE—Une bonne s'enfant. S'adresser, de suite, 121 Bourbon. 12mars—3f

ON demande—Une fille de service, de couleur; on préférerait une cuisinière pour cuisine. Références requises. S'adresser, 281 rue Celleson, coin Seventh. 12mars—7f

ON demande—Une domestique de maison au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 11 mars—

ON demande.—Une jupière compétente, 44 rue Bourbon. 11 mars—7f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, souvenant et rendre utile à toute demande emploi à $10 par mois et nourri, dans une famille ou une institution. Louis Muller, 466 Bagatelle. 12 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

M. L. Birdstrup vs. P'hilip Thompson.

LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 21 me jour de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:—

Certificat numéro (8) huit, représentant soixante actions dans le fonds capital du Electric Traction and Manufacturing Co., mis au nom de Philip Thompson, défendeur dans l'affaire ci-dessus.

Valeur au pair des dites actions de stock, $100 chacune.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, le 10me jour de mars 1891.

J. B. DONALLY, Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane. 10 mars—10 13 17 20 21

Succession de Mme C. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,110.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Rita C. Hunter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 mars—11 18 20

Succession de Thos. J. McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,862—Division A.—Attendu que Mme Ellen Thomas, veuve de Thos. J. McCarthy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thos. J. McCarthy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 mars—10 15 19

Succession de Mme Mary J. Plattenier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,209—Division—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary J. Plattenier; décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 mars—7 12 15

Succession de Herman Hoefeld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,750—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Aline Hoefeld, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 mars—6 11 15

Succession de Daniel S. Dewees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,293—Division C.—Attendu que Emma C. Dewees, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feu Daniel S. Dewees, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par la dite exécutrice ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 mars—4 8 13

Succession de E. M. Bayley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,434—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, exécuteur testamentaire dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7mars—7 12 15

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans. — No 32,422—Division "E"—C. L. Le Vasseur et ses créanciers — Ordre de Cour — Que la cession faite en bien par ce débiteur de ses biens à C. Le Vasseur soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Théard, Esq., notaire, en son bureau, No 54 rue Camp, en cette ville, le 16me jour d'avril 1891, dans lequel dit délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ce contre la dite cession et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toute poursuite contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 mars—10 14—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Hick vs ses créanciers.—Que une réunion des créanciers de L. Hick soit immédiate, soit pour le présent convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1,158 rue Hagedorn, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mars 1891, 11 heures A.M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, nommer un syndic, voter sur une application pour être déchargé et en faire une cession à ses créanciers, et que Lamar C. Quintero, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1891.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

12mars—13 28—avril 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,862—Division A.—Paul J. Christian vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession faite en bien par ce débiteur de ses biens à ses créanciers soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; qu'il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Paul J. Christian soit convoquée et tenue pardevant James Skinner, notaire, le LUNDI, 16me jour d'avril 1891 à 11 heures A.M., en son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du dit pétitionnaire, prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN Député Greffier.

5 mars—10 14—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Hick vs ses créanciers.—Que une réunion des créanciers de L. Hick soit immédiate, soit pour le présent convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1,158 rue Hagedorn, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mars 1891, 11 heures A.M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, nommer un syndic, voter sur une application pour être déchargé et en faire une cession à ses créanciers, et que Lamar C. Quintero, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1891.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

12mars—13 28—avril 15

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 12 MARS—CLASSE No 149
Tirage de 4 heures P. M.

24	20	54	15	74	11	46	3	38	2	34	23

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 12 mars 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. P. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéroe simples qui ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Honnêteté depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, ritesse sinal qu'il ont:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à toutes les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de nous annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT: $30,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$200, soit	$20,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$300,	30,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
9,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lequel ne nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défavorables le service de la mulle à vouvre les Loteries, nous nous servons d'une Compagnie Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient jugé que la Loi de Sûreté commence Restitution d'Etat. Les autorités postales mois continueront à livrer toutes lettres OBTENIR adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage au nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

Le Congrès de la Louisiane qui s'est ajourné le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à nos élections, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. Son impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, le contingent à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres n'aient pris leur place, ceux de ces d'autres n'étant pas soigneusement gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Les billets de la Louisiane qui ont été émis antérieurs à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que légor en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des numéros.

Ed Courvoisier
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers payent tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. No. 6 Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété du sixième district.

Thomas Clark vs Frederick Thomas Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,250.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'îlet 12, borné par les rues Laurel, Joseph Annoncia et Octavie, sur un plan d'arpentage de W. T. Thompson, daté le 23 mars 1849, lequel dit lot mesure, d'après une enquête annexée à un acte de vente passé pardevant J. D. Taylor, notaire, de Alexander Marrix à Frederick Fogey, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à la rue Laurel, la même mesure pour une large sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Yve Mary Orkers, d'après un acte pardevant Chas G. Andry, ex-notaire, le 13 mars 1889. (Bureau des Hypothèques, livre 128, fol 713.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

10 mars—10 17 24 31—4 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Thalie, entre Howard et Freret (l'arrière rue étant Hélène.)

L. Delcenel vs James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,123—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La cent trente neuvième, ceni quatre-vingt-douzième 139|192 partie de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre se touchant, situés dans le Deuxième District de cette ville, rues Marais, Conti, Tremé et St Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14 15, 16, 17 et 20 de l'îlet 1 du plan dressé le 27 novembre 1875, par Louis E. Pilié, député-voyer de la ville avec annexé pour référence, à un acte hypothécaire par F. F. Fourcher en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Pierre Grima, notaire en cette ville le 21 décembre 1875 et mesurant chacun conformément au dit plan, comme suit: à savoir:

Le dit lot No 11 mesure vingt un pieds trois pouces de face à la rue St-Louis, le même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt huit pieds huit pouces, une et un tiers lignes sur le côté vers la rue Tremé et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur la ligne qui la sépare du lot numéro dune. Le dit lot numéro 12 mesure l'encoignure des rues St Louis et Marais 35 mesurant vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue St-Louis sur une profondeur de soixante-dix pieds et de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 13 forme l'encoignure des rues Conti et Marais et mesure trente pieds huit pouces de face à la rue Conti le même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur la ligne qui la sépare du lot numéro dune. Le dit lot numéro 14 mesure l'encoignure des rues St Louis et Marais 36 mesurant vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue St-Louis sur une profondeur de soixante-dix pieds et de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 15 forme l'encoignure des rues Conti et Marais et mesure trente pieds huit pouces de face à la rue Conti le même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur la ligne qui la sépare du lot numéro dune. Le dit lot numéro 16 mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue Conti, le même largeur dans le fond sur une profondeur de cinquante pieds et face à la dite rue Marais. Le dit lot No 17 mesure toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les bâtisses de ce dit-dessus décrits, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui lui appartiennent ou en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2 mars—2 9 16 23 30—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs H. F. Stauchen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,378—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril, 1891 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet numéro 28 de la Ferme Delassus, Ste-Anne, Charires et Royale, désigné par le lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, et annexé à un acte de vente de Mme E. S. Magner, ancien notaire, dans cette ville, le 1er juillet 1856; la dite portion de terre mesurant 34 pied américains, plus ou moins, pouces de face à la rue Dumaine, cinquante neuf pieds huit pouces de profondeur sur le côté vers la rue Royale, avertant de deux pieds huit pouces, ensuite une seconde profondeur de cinquante cinq pieds sept pouces ensuite, se reformant à trente pieds de quinze pieds neuf pouces quatre lignes, ayant ensuite une autre profondeur de seize pieds un pouce, ayant ensuite quinze pieds huit pouces de largeur dans la fond et alors sur une ligne parallèle à la rue de l'Hôtrie, environ vingt neuf pieds quatre pouces de profondeur jusqu'à la ligne de façade (le tout plus ou moins) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui lui appartiennent ou en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2 mars—2 9 16 23 30—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de résidence et de valeur No 46 rue Dumaine, entre Chartres et Royale.

Veuve Bertrand Salez vs Dolores del Nodal, veuve de Manuel Fito Avila.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 32,154.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot numéro "trois", dans l'îlet borné par les rues Marais et Conti, et Hôtrie et Dauphine, sur un plan fait par Allion d'émécourt, lequel en a été fait en date du 17 janvier 1851, le dit lot mesure au dit plan, vingt neuf pieds 3 pouces de face à la rue Marais et vingt neuf pieds 3 pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui en en dépendent.

Ensemble avec quarante-huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de trois cent quatorze piastres, montant des sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt sur la somme, à partir du 1er juin 1879, et une autre somme de huit cent soixante quatre piastres, montant des contributions sur pour cent d'intérêt par an sur chaque, pour des annuels ou contributions de quatre vingt seize piastres et douze cent avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque, pour des annuels, c'est-à-dire du 1er décembre de chaque année, et de la dite somme de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et charges de l'exécution et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le réalisé de la dite dette par la banque, hypothèque n'étant pas due, mais sujet à être demandée d'après les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille cent soixante quatre piastres, et l'acquéreur assumera toutes les bâtisses d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de son charte et des lois; et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

9 fév—9 16 23 mars 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le 6ème District.

Harry H. Hall vs Samuel Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 31,822.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Robert, No 21 et d'une portion des lots Nos 1 et 2, sur un plan du dit îlet déposé à l'étude de Andrew Hero, jr., notaire en cette ville, comme plan No 72, conformément au dit plan le dit lot No 21 mesure trente pieds de face à la rue Magasins sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et les portions des lots Nos 24 et 25, ici saisis mesurant chacun trente pieds de face à la rue Robert, sur une profondeur pour le lot No 24 de soixante pieds et pour le lot No 25 de quatre vingt dix pieds tout entre lignes parallèles, les dits lots Nos 24 et 25 se touchent.

Acquis par le défendeur par achat du plaintif Chas. Claverie, ainsi qu'il est dit plus au long par notaire, Andrew Hero, jr., en date du 9 février 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaintif, soit la somme de cinq cents piastres avec 8 0|0 d'intérêt par an depuis le 5 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, plus cent pour cent honoraires d'avocat sur le montant du principal et intérêt, les frais de l'acte de vente et les taxes de l'Etat et de ville de la propriété.

2° L'acquéreur devra assumer jusqu'à concurrence de son enchère le paiement d'un billet à ordre de $500 tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, payable à vue, pour cent commerciaux avec la réclamation du plaintif, en date du 1 juillet 1889 et payable deux ans après en date avec intérêt au taux de 8 0|0 par an du 9 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, et payable à Mme Bertha D. Levy, à titre de garantie et sûreté, et sous cette succession, se réalisant par approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 fév—26—mars 19 20 27

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 5me lot de terre du 1er mars 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Blanche Claudel, femme de John Claverie, vs John Claverie, son mari.—No 31,896.

Sur motion de F. F. Poché et W. J. Wagnespack, avocats de la plaignante et ayant produit l'appui de la demande de la plaignante, la Cour considérant cette preuve en faveur de la plaignante et contre le défendeur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut pris en cool contre le défendeur le 30 janvier 1891, soit maintenant confirmé et fait final, et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Blanche Claudel, femme de John Claverie et contre le défendeur John Claverie, son mari, ordonnant et décrétant la dissolution de la communauté de biens existant ancie nnement entre eux et une séparation de propriété de son mari.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la dite plaignante ait et recouvre du défendeur la somme de trois mille piastres avec intérêt à 8 0|0 par an à partir de la demande judiciaire pathique général existant en sa faveur en raison de l'enregistrement de sa réclamation de trois mille piastres à partir du 13 janvier 1876 et pour mille piastres de 7 juin 1880.

Il est de plus ordonné que le défendeur paye les frais de la cause.

Jugement rendu le 5 février 1891.

Jugement signé le 12 février 1891.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature (Sceau) et apposé le sceau de la dite cour en la Nouvelle-Orléans, ce 25me jour de février en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-onze.

M. GUIRAUD,
Député-Greffier.

26 fév—26—mars 19 20 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et désirable formant le coin des rues Deuxième, Quatrième et Sixième Districts, utilisé comme îlet borné par les rues Philip et St-Thomas.) à long crédit et sans tous d'intérêts.

Wesley E. Lawrence vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, usages, privilèges, servitudes et avantages appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine étant grêté par la lettre A, sur un plan de Pierre Pomidy, daté le 8 septembre 1865 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant 50 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade sur la limite inférieur; de 18 il s'étend de vingt pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds pour revenir vers la rue Tchoupitoulas; de la trente pieds vers la rue Commune, et de là cent huit pieds sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet, avec hypothèque spéciale, portant intérêt au taux de six pour cent par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale et les de vendeur sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur aura à déduire sur le prix de son enchère pour payer l'impresion, honorarium du shérif et du commissaire, l'avocat, et un pas près deux mille six cents piastres (12,600), et, en sus, aura à déduire de son enchère et payer comptant, pour payer les taxes de l'Etat et de la ville, et, en sus, aura à déduire de son enchère et payer comptant, pour payer les taxes de l'Etat et de la ville, et, en sus, aura à déduire de son enchère et payer comptant, pour payer les frais et charges de l'affaire et de la vente, et les taxes sur la dite propriété, ainsi qu'il est dit ci-dessus